

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
15 FEVRIER 2024

Date de convocation : le 08 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze du mois de février à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST,
Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Blandine DAVID, Marie-Christine PLISSONNEAU,

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Lucette SOURISSEAU,
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 13

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD

N°03 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir, tous les ans, un Rapport Social Unique depuis le décret du 30 novembre 2020. Ce rapport se substitue au Bilan social.

Ce document présente les données chiffrées concernant la situation du personnel de la collectivité (détail des effectifs en fonction des différentes catégories d'agents, mouvements de personnel et évolution professionnelle, absences et temps de travail, budget et rémunération, formation, prévention, droits sociaux...).

Il convient au Conseil d'administration du CCAS de prendre acte de ce rapport, pour l'année 2022.

Vu l'article 47 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 085-268500758-20240222-DELIB03_150224-DE



Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base des données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 septembre 2023,

Le Conseil d'administration prend acte du rapport social unique 2022 joint en annexe.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Jean-Marie GRIMAUD,
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Grimaud', written over the printed name and title.

Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,
Président du CCAS.

